

### LES 3 RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

N° de la recommandation	Recommandations	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support/action
<b>1</b>	Accompagner et faciliter les demandes de <b>différenciation</b> , en amont de toute délibération des collectivités	Ministère de l'intérieur / Préfets	6 mois	Circulaire
<b>2</b>	Apporter une <b>réponse obligatoire et motivée</b> , dans un délai de <b>six mois</b> , à toutes les <b>demandes des collectivités</b> en matière de différenciation	Premier ministre / Secrétariat général du Gouvernement	6 mois	Circulaire
<b>3</b>	Réviser l'article 72 de la Constitution afin d'ouvrir le champ des possibles, mais sans créer de <b>droit d'exception</b> ni mettre à mal le <b>principe d'unité de la République</b>	<b>Pouvoir constituant</b>	6 mois	Constitution